

**ENSEMBLE POUR
AGIR ET GAGNER**

**NOTRE FORCE,
C'EST VOUS !**

la
cgt
Spectacle

**REJOIGNEZ
NOUS !**

Pour la création. Pour celles et ceux qui la font

Depuis 20 ans, nous protégeons et accompagnons les entreprises, les organisations de la création et leurs talents, pour qu'ils puissent créer en toute liberté.



audiens.org

Audiens

POUR LA CRÉATION. POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales

Bienvenue à la CGT Spectacle !

Depuis sa création, notre fédération s'attache à rassembler les syndicats des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation, du sport et des acteurs du lien social et familial pour organiser la profession et promouvoir un syndicalisme démocratique, solidaire et unitaire.

Dans le contexte de crise politique que nous connaissons et pour faire face aux nombreuses menaces qui pèsent sur nos professions, notre fédération a œuvré ces dernières années à faire progresser le nombre de syndiqué·es mais aussi à agréger de nouvelles forces.

Aussi, nous sommes heureux·euses en 2025 d'accueillir parmi nous deux syndicats supplémentaires : le Syndicat National des Journalistes CGT (SNJ CGT) et le Syndicat National des Metteuses et Metteurs-en-Scène (SNMS CGT).

Notre rassemblement et rapprochement seront utiles pour continuer de lutter contre les politiques d'austérité qui fragilisent les services publics et les droits sociaux, lutter contre le chômage en forte progression dans plusieurs de nos branches ou la dégradation des salaires et faire face à l'arrivée de l'intelligence artificielle générative dans nos secteurs.

En 2025, et dans les années à venir, nous devons continuer à porter haut et fort les valeurs qui fondent la CGT : développer un syndicalisme de lutte pour défendre les droits des travailleur·euses et gagner un projet de transformation sociale, soutenir un syndicalisme internationaliste et intransigeant vis-à-vis de l'extrême-droite et ses idées.

La fédération et ses syndicats sont avant tout le fruit de l'investissement de tou·tes les syndiqué·es. Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux !

Soyez les bienvenu·es !



**Rejoignez la CGT Spectacle en adhérant
à l'un des syndicats !**



Flashez ce code QR

LA CGT SPECTACLE

Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel, du cinéma, de l'information, des arts et de l'action culturelle CGT

La première fédération de métiers s'organise au sein de la Cgt en 1902. Il s'agit de la fédération des musiciens, dont le président est alors Gustave Charpentier. C'est lui qui pose les bases de la fédération que nous connaissons aujourd'hui. Chef d'orchestre, compositeur, puis directeur de l'Opéra-Comique, Gustave Charpentier avait compris avec ses amis trois idées simples :

- La 1^{ère}, c'est que les artistes sont des travailleurs comme les autres : ils ont des intérêts à défendre et ils ne peuvent le faire que collectivement.
- La 2^{ème}, c'est que le spectacle est une œuvre commune, les uns et les unes ont besoin des autres, de l'étoile au machiniste, de la vedette à l'habilleuse. Chaque métier a sa noblesse, sa grandeur, ses servitudes.
- La 3^{ème}, c'est que pour agir efficacement en tant que salarié, il faut le faire avec l'ensemble des autres travailleurs de toutes les professions, de toutes les industries.

D'où la nécessité d'être partie prenante d'une confédération syndicale. Quelles que soient les différences de pensées, c'est à la Cgt que dès le début s'est organisé le syndicalisme dans le spectacle.

En 1909, sera créée la Fédération générale du spectacle, puis en 1914, la Fédération des syndicats du spectacle.

En 1921, la scission qui divise le mouvement syndical n'épargnera pas notre fédération. Les salarié-es de nos professions sauront s'en souvenir et refuseront celle de 1947 qui amena à la création de Fo. Cette période avait été précédée par un grand élan d'actions unitaires.

Nos syndicats avaient combattu un accord conclu en 1946 - les accords de Washington, plus connus sous le nom d'accords Blum-Byrnes - de soumission du cinéma français au profit des grandes compagnies américaines. Cette mobilisation, à laquelle participèrent largement les citoyen·nes, contraindra le Parlement à voter en 1948 la première loi d'aide au cinéma et à la révision des accords Blum-Byrnes.

Ainsi s'est construite dans notre pays une fédération qui regroupe en son sein l'ensemble des catégories professionnelles du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle. Cette unité et cette diversité constituent une force inestimable.

Elle s'appuie sur la communauté profonde d'intérêts qui existe entre les travailleur·euses (qu'elles ou ils soient artistes interprètes, réalisateur·trices, technicien·nes, ouvrier·ières, administratifs ou personnels d'accueil), les auteur·rices, les compositeur·rices ou les plasticien·nes pour lesquel·les la création, la diversité culturelle et l'exigence du respect des droits sociaux sont intimement liées.

LA COUVERTURE CONVENTIONNELLE

Les conventions collectives garantissent des droits individuels et collectifs minimaux aux travailleur-euses, y compris les salaires.

Voici la liste des conventions et accords collectifs applicables dans les branches du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radiodiffusion, des prestataires techniques, des loisirs, de l'animation et du sport.

SPECTACLE VIVANT

- Entreprises artistiques et culturelles (1285)
- Entreprises du secteur privé du spectacle vivant (3090)
- Entreprises au service de la création et de l'événement (3252)

CINEMA ET AUDIOVISUEL

- Production cinématographique (3097)
- Production audiovisuelle (2642)
- Chaînes thématiques (2411)
- Production de films d'animation (2412)
- Distribution cinématographique. Employés et ouvriers (716)
- Distribution cinématographique. Cadres, agents de maîtrise (892)
- Exploitation cinématographique (1307)
- Télédiffusion (3241)
- Entreprises au service de la création et de l'événement (3252)

JOURNALISME

- Journalistes (1480)

RADIODIFFUSION PRIVÉE

- Radiodiffusion privée (1922)

EDITION

- Branche de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique (2121)

LOISIRS

- Espaces de loisirs, d'attractions et culturels (1790)

MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DES LOISIRS, ET DE L'ANIMATION

- ECLAT (Ex-Animation 1518)

ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

- Centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local (1261)

SPORT

- Sport (2511)

LA CGT DANS LES ORGANISMES SOCIAUX ET PROFESSIONNELS

Par le passé comme aujourd'hui, c'est la force et la représentativité de la fédération du Spectacle et de ses syndicats qui ont permis leur participation à la construction de la majorité des institutions sociales et professionnelles de nos secteurs.

Ils siègent donc et représentent l'intérêt général des travailleur·euses dans les instances suivantes :

- Au Bureau du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et dans ses déclinaisons régionales avec les Comité régional des professions du spectacle (COREPS)
- Au Conseil d'administration de l'UNEDIC (au sein de la délégation CGT)
- Au Comité d'écoute des salariés intermittents (CESI)
- Au Conseil d'administration, dans les commissions paritaires de l'AFDAS et d'Uniformation
- Aux Commissions paritaires nationales pour l'emploi et la formation (CPNEF) du spectacle vivant et de l'audiovisuel
- Au Conseil d'administration d'organismes de formation : Centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du spectacle, Centre de formation professionnelles aux techniques du spectacle (CFPTS), Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS), Formations d'Issoudun
- Au conseil d'administration du Groupe Audiens et de ses différentes institutions (ARRCO et AGIRC), prévoyance (Audiens prévoyance), mutuelle Audiens ...
- Au Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO)
- Au Conseil d'administration et aux Commissions professionnelles de l'AGESSA et de la Maison des Artistes (Sécurité Sociale)
- Dans différents fonds de soutien : Centre national de la Musique, Centre national du Cinéma et de l'image animée, Centre national des Arts plastiques, Association de soutien au théâtre privé, Fonds pour la création musicale
- Au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Cafés Culture »
- Aux commissions « 1% artistique »

- Au Conseil d'administration et au Conseil de gestion des intermittents de Thalie Santé (médecine du travail)
- Au Comité Central d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail de la production cinématographique
- Au Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Production Audiovisuelle
- Dans les différentes commissions de licence d'entrepreneur du spectacle et dans la commission d'attribution du label « prestataire technique » du spectacle vivant
- Au Conseil d'administration d'AGI-SON (AGIr ensemble pour une bonne gestion du SONore)
- A l'association «La Culture avec la copie privée» (mandat INDECOSA-CGT)
- Au Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma (BLOC)
- Au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA)
- A la Coalition française pour la diversité culturelle
- Au Conseil de gestion du Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles (FNAS) et du Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)
- Au Conseil d'administration du « Festival International du Film » de Cannes
- A l'association « Les Victoires de la Musique ».
- A l'association Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA).



LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



Héritée de son histoire, la CGT possède une organisation à la fois professionnelle et géographique qui vise à informer les salarié-es, mener les batailles revendicatives, et organiser le déploiement solidaire vers tou-t-es les salarié-es. La CGT, ce sont à la fois des structures territoriales et professionnelles :

- Des Unions locales (UL). Elles sont le lien de proximité, l'intermédiaire entre les

syndiqué-es et les salarié-es travaillant sur leur territoire, souvent une ou plusieurs communes ;

- Des Unions départementales (UD). Elles regroupent l'ensemble des syndicats présents sur leur territoire (le département) quelles que soient leurs professions et animent la vie syndicale et l'action revendicative. Elles représentent la CGT auprès des autorités publiques territoriales ; elles sont coordonnées par les comités régionaux.

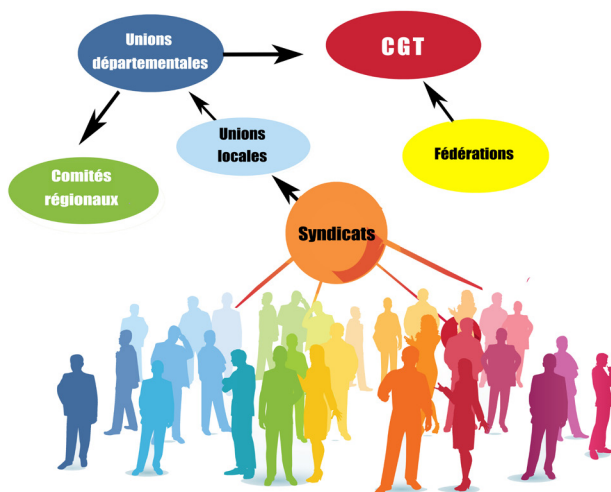
- Des structures professionnelles, les fédérations. La CGT est composée de 33 fédérations professionnelles nationales constituées de syndicats relevant d'une ou plusieurs branches professionnelles.

- **LA CGT**

263, rue de Paris, 93 516, Montreuil cedex

Tél : 01 55 82 80 00 - www.cgt.fr

- **LA CGT PRÈS DE CHEZ VOUS** <https://www.cgt.fr/organisations>





CENTRE NATIONAL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

AU SERVICE DU SPECTACLE DEPUIS 1974

120 formations 9 secteurs de formation

Direction technique et Régie
Prévention des risques
Électricité
Réseaux scéniques
Plateau
Lumière
Son
Vidéo
Décor et accessoires

25 formations certifiantes

Certifications professionnelles
et blocs de compétences
enregistrés au RNCP

**Certificats de Qualification
Professionnelle**

**Certificat de Compétences
Professionnelles**

Formations continues

Formations en apprentissage
pour les 18/29 ans

Formations à la carte
pour les entreprises
et les groupements
d'intermittents

Validation des Acquis
de l'Expérience



RENSEIGNEZ-VOUS, **FORMEZ-VOUS !**
WWW.CFPTS.COM

CFPTS
92, avenue Gallieni
93170 Bagnolet

01 48 97 25 16
contact@cfpts.com
www.cfpts.com

SUIVEZ NOUS SUR




PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

 **île de France**

LE SNAM

Union nationale des Syndicats d'Artistes Musicien·nes, enseignant·es et interprètes de France



Le Snam est l'union de tous les syndicats régionaux qui regroupent dans toute la France les musiciens et musiciennes quelle que soit la manière dont ils et elles exercent leur métier : avoir majoritairement une activité d'interprète ou d'enseignant·e et de la même façon, relever de l'emploi permanent ou être intermittent·e du spectacle.

Bien entendu nous ne faisons aucune distinction entre les esthétiques musicales, nous accueillons et représentons tout le

monde en tentant de faire valoir partout l'intérêt supérieur des professionnel·les de la musique.

Nous défendons partout les mêmes principes : la stabilité de l'emploi sinon un régime d'assurance chômage protecteur pour les intermittent·es du spectacle, de l'activité et des salaires décents donc des moyens pour la culture en France, l'éradication du travail au noir, des droits de propriété intellectuelle rémunérateurs avec, bien sûr, à tous les niveaux, le souci de la solidarité.

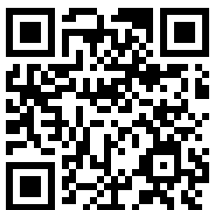
Nous déployons donc notre activité dans toutes les directions. Nos interlocuteurs, côté employeur·euses, relèvent soit de la fonction publique lorsqu'il s'agit de conservatoires ou d'ensembles permanents en régie par exemple, soit du secteur privé lorsqu'il s'agit d'associations ou de sociétés commerciales. Nous portons donc la parole des artistes aussi bien face aux dirigeant·es de petites structures que face à celles et ceux des multinationales de l'édition phonographique. Nous sommes unanimement reconnu·es comme l'organisation syndicale très majoritaire de notre profession compte tenu du nombre de nos adhérent·es, de notre implantation syndicale dans les orchestres ou les conservatoires et de nos résultats lors des élections professionnelles.

Nous sommes l'interlocuteur des pouvoirs publics aussi bien au niveau du ministère de la culture sur les questions budgétaires qu'à celui des petites communes que nous cherchons à convaincre d'adhérer au GIP Cafés-Cultures pour aider l'emploi dans les établissements de leurs territoires. Si nous voulons que la parole des artistes de la musique soit entendue et respectée, il ne nous faut négliger aucun champ d'intervention.

Au niveau international en participant avec la Fédération internationale des musiciens (FIM) nous tentons de peser sur les négociations notamment au niveau européen mais nous aidons aussi à la structuration des organisations d'artistes, par exemple en Afrique.

Notre syndicat ne pèse rien sans le soutien de la profession, que ce soit par la participation aux actions auxquelles nous appelons, le vote pour les listes CGT lors des élections professionnelles (dans les écoles, les ensembles, et les élections dites « TPE ») ou bien entendu, par l'adhésion qui nous permet de nous développer en assurant notre indépendance financière.

Il ne faut donc pas hésiter à remplir un bulletin d'adhésion, à payer une cotisation (dont le montant est proportionnel au salaire) et à se regrouper pour agir collectivement dans une école, dans un ensemble ou sur un territoire. Ce sont les meilleurs moyens d'agir pour la musique et pour notre métier.



14-16, rue des Lilas
75019 Paris
Tel. 01 42 02 30 80
contact@snam-cgt.org
www.snam-cgt.org
Facebook : @snam.cgt

LE SFA

Syndicat Français des Artistes-interprètes



Défendre les intérêts des artistes interprètes et changer la société sont les deux axes du syndicalisme porté par le SFA.

Le SFA regroupe les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, de variétés, de cirque, les marionnettistes et les artistes visuels et traditionnels ainsi que les artistes de complément. Il met en œuvre tous ses moyens pour défendre et faire progresser les intérêts généraux des artistes professionnels du spectacle vivant et de

l'audiovisuel, et les intérêts individuels de ses membres, par la négociation, l'action juridique et la mobilisation collective.

Le SFA s'intéresse ainsi à tous les aspects de la vie professionnelle d'un-e artiste interprète : son statut de salarié-e et les droits qui en découlent, ses droits de propriété intellectuelle, la diversité des disciplines et spécialités artistiques, tant dans le spectacle vivant que l'audiovisuel.

Le SFA est un syndicat national organisé sur la base de sections régionales et de sections d'entreprise. Il intervient également aux niveaux européen et international au travers des instances de la Fédération internationale des acteurs (FIA), dont il est cofondateur. Il s'administre et décide de son action en toute indépendance. Chaque syndiqué-e peut participer à l'élaboration des orientations de l'organisation, en s'impliquant dans les commissions et groupes de travail.

Animé dès son origine (ses racines remontent au 19^e siècle !) par des artistes en activité, le SFA s'efforce de maintenir cette singularité.

Rejoignez-nous !



1 rue Janssen 75019 Paris

Tel. 01 53 25 09 09

www.sfa-cgt.fr

Facebook : @SfaCgt

Instagram : @SFA_CGT

Mastodon : @sfa@paille.fr

linktr.ee/sfa_cgt

LE SNMS

Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène



Créé dès septembre 1944, au sein de la Fédération CGT du Spectacle, à l'initiative de Jacques Copeau, Louis Jouvet, Gaston Baty, Charles Dullin, Jacques Rouché, Gordon Craig et André Barsacq, le SNMS-CGT s'est toujours battu pour défendre la mise en scène comme un art autonome, rendu incontournable par la naissance de la mise en scène moderne.

Aujourd'hui, le Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène porte ses propositions et ses revendications dans un esprit de solidarité

interprofessionnelle, vital dans un contexte difficile, particulièrement pour les professions artistiques. Le SNMS est également un espace de rencontres et de questionnements qui participent du débat public et visent à la défense et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession. Ainsi le SNMS agit par et pour les artistes.

Différentes commissions permettent de travailler collectivement sur les sujets d'actualité, à savoir : l'emploi et la formation, l'innovation et les nouvelles technologies, la parité, l'égalité et les violences et le harcèlement sexiste et sexuelle (VHSS), le Grand Livre de la mise en scène, le travail en région.

En 2024, le SNMS a organisé les premières Assises Nationales de la Mise en Scène, une consultation inédite et fédératrice qui a permis de rassembler plus de 1000 metteuses et metteurs en scène sur l'ensemble du territoire.

A l'issue de ces Assises, trois chantiers ont été ouverts :

- Réforme et évolution du statut juridique et social des metteuses et metteurs en scène ;
- Création d'une offre de formation continue et renforcement de la formation initiale dédiées aux metteuses et metteurs en scène ;
- Elaboration d'une charte de déontologie pour notre profession.

Nous sommes à votre disposition et votre écoute pour toute question, information ou problème que vous rencontreriez.

SACD, Maison des Auteurs
7 rue Ballu Paris 9
contact@snms.info
Tél. 06.85.54.56.94
www.snms.info



LE SYNPTAC

Syndicat National des Professionnel·les du Théâtre et des Activités Culturelles



En 1901, des techniciens du théâtre décident pour défendre leurs droits de fonder « l'alliance syndicale des menuisiers, serruriers, ouvriers et machinistes des théâtres de Paris ».

Le mouvement syndical des personnels techniques est lancé et s'ouvre au fil du temps à d'autres métiers des coulisses - personnels d'accueil et personnels administratifs - en regroupant ainsi dans un même syndicat toutes et tous les

salarié·es de spectacle vivant (permanent.es et intermittent.es) qui travaillent aux côtés des artistes.

C'est cette histoire que porte le SYNPTAC-CGT, par son ancrage dans les théâtres nationaux et puis dans les entreprises de la décentralisation théâtrale (cdn, ccn, scènes nationales) et plus récemment dans les scènes de musiques actuelles, entreprises de la prestation technique, compagnies, parcs de loisirs...

Les entreprises du spectacle vivant sont majoritairement de petites tailles (96% ont moins de 10 salariés). Le SYNPTAC-CGT, a donc été créé sous forme de syndicat national, pour pallier les difficultés liées à l'isolement des salarié·es mais également pour faire se croiser les expériences et les réflexions. Il est ainsi présent dans les entreprises du spectacle vivant, sous la forme de sections syndicales.

Sa présence dans les Unions Régionales Fédérales (URF) lui permet également de développer un travail au plus près des salarié·es.

Il intervient dans plusieurs conventions collectives : entreprises artistiques et culturelles (spectacle vivant public), spectacle vivant privé, entreprises au service de la création et de l'événement et parcs de loisirs.

Quelques 125 ans plus tard et malgré des conditions de travail très différentes, la légitimité du SYNPTAC-CGT, reste bien présente et il n'a de cesse de toujours mieux défendre et représenter les travailleuses et travailleurs de nos secteurs.



Bourse du Travail
3 rue du Château d'Eau 75010 Paris
Tel. 01 42 08 79 03
synptac@synptac-cgt.com
www.synptac-cgt.com
Facebook : @SynptacCgt

LE SNRT

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision Audiovisuel



Le SNRT-CGT Audiovisuel couvre les salarié-es en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée (hormis les artistes interprètes) des entreprises de l'Audiovisuel, publiques et privées, et de leurs filiales.

Le SNRT-CGT Audiovisuel participe à de nombreuses négociations collectives nationales et ses représentant-es se battent pour l'amélioration des salaires, des conditions de travail, des droits sociaux et des prestations santé (mutuelles) ainsi que pour la reconnaissance des droits

syndicaux, dans tous les secteurs de l'Audiovisuel : Télédiffusion, Radio, Production et Prestations Techniques.

Il se mobilise notamment pour obtenir :

- le maintien des emplois dans l'ensemble du secteur de l'audiovisuel et contre la sous-traitance ;

- des conventions collectives de l'audiovisuel public et privé étendues basées sur le mieux disant social des conventions et accords collectifs existants ;

- le renforcement d'un pôle audiovisuel public couvert par une convention collective de la production et de l'audiovisuel public intégrant les meilleurs accords du secteur ;

- le rétablissement de la redevance audiovisuelle, un élargissement de son assiette, une progressivité de son montant proportionnellement aux revenus ;

- des programmes et une information diversifiée et de qualité qui s'adressent à l'ensemble de la population et soient véritablement indépendantes des pressions politiques et économiques.

Le SNRT-CGT Audiovisuel participe également au dialogue social, aux mobilisations et aux luttes dans l'Audiovisuel au niveau européen et mondial en tant que membre actif de la Fédération mondiale des syndicats des médias du spectacle et des arts (UNI/EURO-MEI).

7 esplanade Henri de France 75015 Paris
Pièce R200 - Tel. 01 56 22 17 46
contact@snrt-cgt-audiovisuel.org
snrt-cgt-audiovisuel.org
Facebook : @SNRT.CGT



LE SFR

Syndicat Français des Réalisateur·trices



Seul syndicat de réalisateur·trices représentatif au plan national, le SFR CGT a pour but la défense des intérêts matériels, professionnels et moraux des réalisateur·trices, tout à la fois comme organisation de salarié·es et comme organisation d'auteur·trices, suivant en cela la spécificité du travail du réalisateur·trice qui relève à la fois des dispositions du code du Travail et du code de la Propriété intellectuelle. Il fait respecter les droits de la profession par toutes voies nécessaires y compris juridiques. Il défend la/le réalisateur·trice, « maître d'œuvre » dans le cinéma, l'audiovisuel et l'information.

Salariat.

Il négocie les conventions collectives (définition de fonctions, contrats, conditions de travail, droits sociaux, salaires minima dans toutes les phases de la réalisation : préparation, tournage ou enregistrement, montage, mixage et finitions).

Droits d'auteur.

Il défend la qualité d'auteur du réalisateur·trice (droit moral et droit patrimonial). Dans une nouvelle architecture juridique liée à la Convention Collective de la Production Audiovisuelle il a avalisé le principe de l'Enveloppe Minimale de Réalisation prenant en compte la double fonction du réalisateur·rice à la fois auteur·rice et technicien·ne salarié·e.

Il lutte, parallèlement, pour le paiement réel de la rémunération proportionnelle aux recettes de l'exploitation de l'œuvre prévue par le Code de la propriété intellectuelle.

Droits sociaux.

Il défend et négocie les droits spécifiques des réalisateur·trices (France Travail, Sécurité Sociale, formation professionnelle, retraites).

Derniers acquis.

- Salaires minima des réalisateur·trices dans la convention collective de la Production cinématographique (19.01.12) ;
- Présomption de salariat du réalisateur dans le code du Travail (Loi du 08/07/16) ;
- Défense des réalisateur·trices dans l'annexe 10 de l'assurance chômage (Décret du 13.07.16) ;

- Négociation en cours de l'annexe « réalisateurs » de la convention collective de l'audiovisuel, avec, depuis le 16 février 2017, un protocole d'accord qui définit la fonction de réalisateur, consacrant son rôle de maître d'œuvre et précise la nature du contrat de réalisateur-riche, avec les différentes phases de travail déterminant le nombre de jours de travail.

Après plusieurs années de négociation, le SFR-CGT signe, en septembre 2023, deux accords complémentaires fixant, enfin, un cadre minimum pour la rémunération des réalisateur-trices de fiction s'inscrivant dans l'annexe réalisateur de la convention collective de la production audiovisuelle.

Dans ce nouveau contexte de l'annexe, le syndicat poursuit la négociation pour établir le salaire minimum conventionnel afférent à l'Enveloppe Minimale de Réalisation du réalisateur-trice de documentaire et de flux avec l'ensemble des associations professionnelles.

14-16, rue des Lilas 75019 Paris
Tel. 01 48 03 87 65
sfr@sfr-cgt.fr
www.sfr-cgt.fr
www.facebook.com/sfrréalisateurs



LE SPIAC

Syndicat des Professionnel·les des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma



Le Syndicat des Professionnel·les des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma (SPIAC CGT) est né de la fusion du SNTR (les technicien·nes et réalisateur·rices) et du SGTIF (les ouvrier·ères de production et des labos).

Il rassemble les technicien·nes et ouvrier·ères des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma, des films d'animation et de la prestation technique.

Le SPIAC est un lieu de débats, de réflexions et d'informations sur nos professions. Il est à l'initiative de luttes revendicatives pour l'amélioration des conditions de travail et des salaires, le maintien et l'amélioration des droits sociaux (Unedic, Caisses de retraites ...).

Notre syndicat conseille et défend individuellement et collectivement les professionnel·les lors de l'émergence d'un conflit du travail individuel ou collectif (ils tiennent une permanence juridique), lors de difficultés d'ordre social (en particulier avec France Travail) ainsi que pour l'accès aux droits à la formation professionnelle.

A la différence des associations professionnelles, mais en lien avec l'ensemble des professionnel·les concerné·es, le syndicat participe aux négociations et peut signer des conventions collectives ou des accords d'entreprises plus favorables que les dispositions fixées par le code du Travail.

Parce que les fonds publics doivent être utilisés pour la création, la production et l'emploi, notre organisation syndicale intervient auprès des pouvoirs publics, notamment le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), les ministères, les régions.

Nous sommes également présent·es au niveau international et membres de l'UNI-MEI (Union Network International-Media Entertainment International).

Au sein de la fédération, nous sommes organisé·es au sein d'une branche de l'audiovisuel.

14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Tel. 01 42 00 48 49

orga@spiac-cgt.org

Site : spiac-cgt.org

Instagram : @spiac_cgt

Facebook : @SPIAClaegt



LE SNEC

Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique



En 1981, le personnel des salles de cinéma a décidé de se regrouper en un seul syndicat en lieu et place des 3 existants depuis 1954.

Les salarié-es sont de toutes les diversités que sont les grandes entreprises nationales, petites et moyennes exploitations, salles d'art et essai, municipales ...

Le SNEC CGT a été créé sous forme de syndicat national pour pallier les difficultés liées à l'isolement des salarié-es et à la complexité de créer des syndicats dans des petites entreprises, mais également pour faire se croiser les expériences et les réflexions de tou·tes.

Il est présent dans les grands circuits, MEGARAMA, CGR, MK2, Pathé, UGC sous la forme de sections syndicales. La répartition, sur toute la France des grands circuits, permet aux salarié-es isolé-es d'avoir un·e interlocuteur·rice du syndicat près d'elles et eux.

Le SNEC CGT intervient sur le champ de la convention collective nationale de l'exploitation cinématographique et de la distribution.



Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau 75010 Paris
Tel. 01 44 84 50 83
Fax. 01 42 39 00 51
Snec-cgt@orange.fr

LE SNAP

Syndicat National des Artistes Plasticien·nes



Par leur pratique autant que par essence, les artistes-auteur·es se retrouvent souvent seul·es, isolé·es et sans grandes capacités d'agir sur leurs réalités professionnelles. Mais ensemble, nous pouvons beaucoup !

Ensemble, nous avons obtenu :

- la mise en œuvre de la formation professionnelle continue ;
- une loi pour la rémunération versée par les moteurs de recherche au bénéfice des auteur·es des arts visuels ;
- et, depuis des années, de nombreuses évolutions de notre régime de sécurité sociale pour lequel il reste encore tant à faire

Toute l'année nous aidons, conseillons les auteur·es dans les difficultés tant professionnelles que personnelles, résultant du manque de prise en compte de nos spécificités.

Nous partageons une valeur essentielle : la solidarité.

Celle-là même qui nous mobilise pour gagner des droits collectifs plutôt que des avantages individuels.

Celle-là même qui permet de dépasser nos isolements professionnels et de considérer que la liberté de création est un enjeu démocratique essentiel.

Tout cela ne reste possible que si des artistes font preuve de solidarité, adhèrent et participent à nos actions collectives.

Le syndicat est un outil qui, en ce qui nous concerne, n'a ni permanent·e ni salarié·e. La militance est la base de notre fonctionnement.

Aidons-nous nous-mêmes !



14-16, rue des Lilas 75019 Paris
Répondeur téléphonique 01 42 49 60 13
contact@snapcgt.org • www.snapcgt.org
Facebook • @snap.cgt
Instagram • @snapcgt

LE SNJ

Syndicat National des Journalistes



Créé en 1937, le SNJ-CGT est le syndicat des journalistes au sein de la CGT. Son champ est celui de la convention collective 1480, qui elle-même couvre tou·tes les journalistes – et uniquement les journalistes –, qu’elles ou ils exercent en presse écrite, web, agences de presse, radio, télévision, multimédia, qu’ils et elles soient rédacteurs / rédactrices, secrétaires de rédaction, photojournalistes, journalistes reporters d’images... Ces dernières années, le SNJ-CGT connaît une progression régulière du nombre de ses adhérent·es,

dépassant la barre des 1 400 en 2025.

Après de longues années de rapprochement et de travail en commun, le SNJ-CGT a décidé lors de son congrès de juin 2024 de s’affilier à la Fédération CGT du Spectacle, ce que cette dernière a accepté dans la foulée.

L’affiliation est effective depuis la validation, en juin 2025, par la Confédération CGT. Cette affiliation est tout aussi naturelle que gage de force collective.

A l’instar de nombreuses autres professions affiliées à la CGT Spectacle, nous bénéficions, parallèlement à notre statut de journalistes professionnel·les, de celui d’auteur·ices. Avec les droits qui y sont attachés, droits d’auteurs et droits voisins en particulier, durement attaqués par les Gafam et autres plateformes.

Nous sommes également de plus en plus confronté·es à une concentration des médias dans des méga-groupes, dont l’activité comprend entreprises de presse et de médias, édition, production, musique, théâtre, cinéma... Nous sommes tout autant menacé·es par les dangers que fait peser l’intelligence artificielle sur nos métiers, sur nos emplois et sur la production et la maîtrise d’une information fiable et de qualité.

Enfin, comme beaucoup d’autres à la CGT Spectacle, les journalistes sont confronté·es à une précarité grandissante : CDD, exercice à la pige ou volonté patronale de contourner illégalement notre statut et l’obligation de salariat, via l’auto-entrepreneuriat, la rémunération en facture, en droits d’auteur...

Autant de combats communs que nous avons à cœur de porter au sein de notre nouvelle fédération, la CGT Spectacle !

263, Rue de Paris, Case 570, 93514
Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 87 42
contact@snjcgf.fr - www.snjcgf.fr
BlueSky : @snjcgf.bsky.social



USPAOC

Union nationale des Syndicats CGT des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs et Culturels



L'USPAOC CGT réunit les Syndicats CGT créés dans les structures de l'Animation - ECLAT (Centres de Loisirs et de Vacances, associations et entreprises, des centres sociaux et socioculturels ALISFA, Maisons pour tous, Maisons de quartiers...), du développement social local et de l'accueil de la petite enfance, auprès des structures sportive, club de sport, voile

Afin de renforcer le poids de la CGT dans les négociations avec les employeur-euses dont les structures relèvent de :

- La convention collective nationale de l'Animation- ECLAT (1518) ;
- La convention collective nationale des acteurs du lien social et familial ALISFA (1261) ;
- La convention collective du SPORT (2511).

L'USPAOC se déploie en régions par la création de syndicats d'entreprise ou départementaux.

Au cours de ces 30 dernières années, les exigences du public et de l'Etat en matière de sécurité et de compétences techniques ont exigé une professionnalisation de plus en plus grande. La mise en place de ces différentes conventions collectives nationales confirme un glissement inéluctable de la militance et du bénévolat vers une structuration plus professionnelle dont le gisement d'emplois a démontré depuis l'importance et la dynamique.

Issue de l'éducation populaire, la nécessité de recourir à de vrais emplois et de vrais métiers s'est peu à peu étendue aux champs de l'accompagnement social, de l'animation, du tourisme social, de la culture et du sport.

Paradoxalement, ces nouveaux métiers de l'accompagnement sociétal social et d'animation sociale sont malheureusement trop souvent le jeu de rentabilité économique à tous points incompatibles avec leur objet social. Ils sont également confrontés de plein fouet à de nouvelles pratiques de démantèlement du droit du travail et de la qualité de vie au travail.

L'USPAOC unifie et coordonne l'action syndicale de ces activités professionnelles et milite pour un réel service public ouvert à tou·tes.

14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Tel. 01 42 40 94 02

www.uspaoc-cgt.fr

contact@uspaoc-cgt.fr

Facebook : @uspaoc



EPPDCSI

Etablissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie



Le Syndicat Cgt de l'EPPDCSI (Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie), créé en 1986, est affilié à la Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

Il regroupe les adhérent·es :

- du Palais de la découverte,
- de la Cité des sciences et de l'industrie.

Défendant les intérêts matériels et moraux des salarié·es, il agit quotidiennement pour améliorer le statut des personnels, qu'ils soient de droit privé ou fonctionnaires, les conditions de travail, les salaires et les qualifications.

Il inscrit son action dans la défense du service public républicain, en particulier pour la diffusion de la culture scientifique et technique pour tous.

30, Av. Corentin Cariou
75930 Paris
Cedex 19
Tel. 01 40 05 75 29
cgt@universcience.fr

On peut jouer les super héros et avoir super besoin de parler



Pour être toujours à vos côtés, nous avons mis en place, avec le soutien du ministère de la Culture et à l'initiative des partenaires sociaux, une cellule d'écoute à destination des victimes ou des témoins de violences sexistes et sexuelles dans les secteurs de la création.

 **VIOLENCES
SEXISTES
STOP SEXUELLES**
01 87 20 30 90
violences-sexuelles-culture@audiens.org

 **Audiens**

POUR LA CRÉATION. POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.
santé - prévoyance - retraite - actions sociales

Une initiative portée par : Fesac, CGT spectacle, FASAP FO, CFTC Media+, CFDT Communication, Conseil, Culture, CFE CGC, CNC, CND, CNM, Sacem, SACD, SCAM, SNELAC, SNE, SNJV et soutenue par le ministère de la Culture.

www.violences-sexuelles-culture.org